

AVIS D'APPEL A PROJETS

Collectivité responsable :
Ville de Lyon

Objet de la consultation :
Appel à projets de promotion de l'ESS

Date limite de réception des propositions :
6 mai 2025

Compléter le dossier de demande de **Subvention affectée – autres secteurs**
en ligne sur : <https://subventions-aides.lyon.fr/aides>

Date de publication :
5 mars 2025

I - Contexte

La Ville de Lyon accompagne la transition écologique et sociale sur son territoire et soutient à ce titre des projets contribuant au développement socio-économique des quartiers, à la création d'emplois pérennes et utiles socialement ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

L'économie sociale et solidaire est un axe fondateur et transversal de cet objectif. De nombreux projets portés par les structures de l'ESS contribuent déjà à la transition écologique et sociale avec volonté et dynamisme. Historiquement, les acteurs de l'ESS sont précurseurs dans l'innovation sociale et créateurs d'initiatives visant à construire une économie plus durable et plus solidaire, qui s'ancre dans son territoire et génère des emplois inclusifs et non délocalisables.

Le présent appel à projets a vocation à soutenir les initiatives collectives qui contribuent à **la transition écologique et sociale** du territoire lyonnais et qui s'inscrivent directement dans l'économie sociale et solidaire.

II – Bénéficiaires de l'appel à projets

L'appel à projets s'adresse aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, définies par les articles 1 et 2 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 :

- Dont une partie significative de l'activité est ou sera située à Lyon,
- **Qui ont une existence juridique et se trouvent dans leur 1^{ère} à leur 5^{ème} année d'existence,**
- Quel que soit le secteur d'activité.

Une attention particulière sera portée à la traduction des valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire dans sa gouvernance et son activité : gouvernance collective, lucrativité limitée, gestion démocratique, implication citoyenne, utilité sociale, ancrage territorial.

L'appel à projets permet et soutenir des projets dans une phase de démarrage, d'implantation ou de développement d'une nouvelle activité :

- **Déployés avant 30 septembre 2026**
- **Présentant certaines caractéristiques telles que :**
 - **Une activité économique**
*Modèle économique du projet au-delà des financements publics en N+1 et N+2 ;
Création d'emplois pérennes dans les deux prochaines années sur le territoire*
 - **Répondre à un enjeu de la transition écologique ou poursuite d'une utilité sociale au regard d'un besoin du territoire peu ou mal couvert**
Répondre à une problématique dans les champs de l'environnement, de l'économie circulaire, de la réduction des déchets, de la justice sociale, de la solidarité ; Apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité ; Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation et à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social
 - **Avoir une dimension collective et un ancrage local marqué**
Gouvernance collective du projet (Implication des parties prenantes, des salariés, des bénéficiaires, d'un réseau d'acteurs locaux élargi ; des habitants et des usagers des quartiers au projet ...) ; Réponse à un besoin du territoire ; Contribution à l'animation du territoire.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- 1. positionnés dans les quartiers prioritaires ou sur les quartiers ayant une faible offre commerciale**
- 2. co-portés par plusieurs structures de l'économie sociale et solidaire**

Sont exclus :

- toute organisation n'ayant pas un statut juridique de l'ESS
- les succursales dépendant juridiquement d'une grande enseigne

Nota Bene :

Les projets ayant bénéficié d'une subvention en 2024 dans le cadre de l'appel à projets promotion de l'ESS ne peuvent pas postuler pour une nouvelle subvention en 2025.

Les Projets liés à l'alimentation durable, à la sensibilisation des commerçants à la Transition Ecologique ou à l'agriculture urbaine ne sont pas éligibles à cet appel à projet car ils font l'objet d'appel à projets spécifiques au sein de la Ville de Lyon.

III – Les objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à soutenir des actions portées par des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, permettant de développer et de renforcer la transition écologique et les solidarités entre les acteurs sur le territoire.

Il s'agit, pour les structures de l'ESS, de proposer des projets collectifs avec une activité économique qui repose sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local, démocratie, solidarité, implication des parties prenantes, lucrativité limitée.

L'objectif est d'accompagner le développement d'initiatives impactantes du point de vue social et environnemental sur le territoire lyonnais en proposant des soutiens financiers et méthodologiques.

Pour cela, la Ville de Lyon et ses partenaires s'engagent à soutenir les projets retenus par le biais de différentes formes d'accompagnement.

IV – Modalités d'intervention

Il s'agira pour **la Ville de Lyon et ses partenaires**, de proposer aux lauréats l'accompagnement le plus pertinent lors du jury de délibération et à partir des renseignements donnés dans le dossier.

A l'issue de la délibération finale, le jury pourra également préconiser d'autres accompagnements qu'il estime essentiel pour le développement du projet et différents de ceux inscrits dans le dossier.

Les thématiques d'accompagnement, à l'exception du soutien financier, pourront ensuite faire l'objet :

- D'un temps individuel : obtenir un ou plusieurs rendez-vous avec un des membres du jury sur la thématique retenue,
- D'un temps collectif : participation à un ou plusieurs ateliers collectifs mis en place par l'un des partenaires sur la thématique retenue,
- D'une intégration dans un programme spécifique mis en place par un des partenaires selon le besoin et le niveau de maturation du projet.

V – Les aides proposées

L'appel à projets a pour objectif de soutenir les structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans la bonne mise en œuvre de leur projet collectif, à impact en proposant plusieurs formes d'accompagnement.

La Ville de Lyon, par ses compétences et celles de ses partenaires, souhaite proposer aux porteurs de projet du territoire les thématiques d'accompagnement suivantes :

- **Soutien financier**



Concrétiser votre action par un soutien financier et une mise en relation avec d'autres financeurs potentiels.

- **Expertise économique et financière**

Analyse du modèle économique du projet, structuration financière, stratégie d'action pour lever de nouveaux financements, développement d'affaire.

- **Mise en réseau avec des acteurs publics et/ou privés du territoire**

Faciliter votre action par la mise en relation avec des acteurs stratégiques pour le développement ou l'impact de votre activité, cohérence du projet et renforcement des liens avec le territoire, développement de son ancrage territorial

- **Valorisation de son utilité sociale**

Conseils pour valoriser les pratiques durables de son projet, accompagnement à un nouveau statut ESS, accompagnement à l'agrément ESUS.

- **Accompagnement sur la posture de dirigeant**

Technique de management et coaching personnel pour améliorer son positionnement en tant que dirigeant.

- **Renforcer la dynamique collective du projet**

Diversifier les outils pour construire une gouvernance partagée dans la durée, identifier les leviers d'engagement des membres salariés, bénévoles et partenaires, optimiser la dynamique collective existante et muscler la coopération, identifier les différents modes de prise de décision, les liens et processus possibles entre modes de gouvernance et statuts juridiques.

- **Aide à l'implantation de l'activité**

Mise en relation facilitée avec les bailleurs sociaux, mutualisation de locaux avec d'autres structures de l'ESS, aide à l'implantation dans des locaux d'activité.

- **Autres accompagnements possibles**

Communication, développement commercial, accompagnement juridique, stratégie et consolidation de projet, management, RH

VI - Montant de la subvention

Le montant de la subvention sera déterminé par le Jury dans le cadre suivant :

- Le plafond de la subvention est de 10 000 € maximum
- La subvention sera de 50% maximum du budget total de l'opération

Sont exclues les dépenses portées par une SCI ou financées par un crédit-bail ou sous forme de leasing.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50 % sera versé suite à l'adoption de la délibération par le conseil municipal, au vu du budget prévisionnel détaillé du projet.
- Le solde de la subvention sera versé en 2026 après la transmission des documents présentant le résultat du projet, à savoir :
 - Un bilan qualitatif des actions déployées ;
 - Le budget détaillé du projet.

VII - Modalités de dépôt des candidatures et calendrier

Chaque candidature doit faire l'objet d'une demande de **subvention affectée – autres secteurs** avant le 6 mai 2025.



Les candidatures se font uniquement en ligne au lien suivant : <https://subventions-aides.lyon.fr/aides> (accès possible avec les navigateurs Google Chrome – Firefox – Edge). Vous trouverez ci-joint, un guide utilisateur afin de déposer une demande de subvention via le Portail des Associations (créer un compte et compléter le téléservice - **Subvention affectée – autres secteurs – choisir la thématique Economie commerce artisanat – sous thématique ESS**).

Pièces à fournir :

- le dossier numérique accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées,
- le « **Formulaire des accompagnements ESS** », accessible sur lyon.fr, à télécharger, à compléter et à joindre au dossier numérique,
- une présentation synthétique du projet : objectifs du projet, résultats attendus, nombre et type de publics impactés/visés, critères d'évaluation (3 pages maximum)
- Les pièces ci-dessous à intégrer sur la plateforme numérique sous autres pièces ou autres documents

Tout dossier déposé en dehors des délais prévus sera déclaré irrecevable.

Les projets seront évalués au regard des critères suivants (non hiérarchisés) :

- l'appartenance et la traduction des valeurs et principes de l'ESS dans le cadre de sa gouvernance et de son activité ;
- l'impact sur la transition écologique et sociale ;
- la présence d'un modèle économique durable (production de biens et services, création d'emplois, viabilité du projet au-delà des subventions) ;
- la réponse à un besoin du territoire ;
- l'ancrage territorial ;
- la dimension collaborative ;
- le caractère innovant du projet.

Les candidatures seront validées par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2025.

Toute organisation bénéficiant du programme s'engage à :

- réaliser le projet avant le 30/09/2026,
- autoriser la Ville de Lyon à communiquer sur le partenariat, son bilan et ses résultats,
- mettre en valeur le soutien de la ville de Lyon sur l'ensemble des documents et supports liés au projet,
- permettre l'observation du déroulement des actions fixées,
- présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs des actions menées,
- valoriser l'aide de la ville de Lyon sur ses supports de communication et lors de ses événements.

VIII - Contact

Mairie de Lyon
Appel à projets de promotion de l'ESS
carole.fournel@mairie-lyon.fr
Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat
69205 LYON Cedex 01

